INITIATIVE POUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES

Dossier de presse

Dépôt de l'initiative populaire pour l'adhésion de la Suisse au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)

Berne, 23 décembre 2025

Contact:

Florian Eblenkamp (ICAN), florian@icanw.org, 077 9761421

Pauline Schneider (GSsA), pauline@gssa.ch, 078 649 76 48

INITIATIVE POUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES

Table des Matières

Table des Matières 2

Initiative pour l'interdiction des armes nucléaires déposée: la Suisse doit enfin soutenir l'interdiction prévue par le droit international 3

Texte de l'initiative 5

De quoi il s'agit 5

Fiche d'information sur le TIAN 6

Qu'est-ce que le TIAN ? 6

Pourquoi le TIAN est-il important pour la Suisse ? 6

Pourquoi le TIAN est-il pertinent du point de vue de la politique de sécurité ? 7

Chronologie du TIAN et de la Suisse 8

Nouveau Sondage: 72% en Faveur du TIAN 11

Discours d'ICAN 13

Discours de Lisa Mazzone 16

Discours de Fabian Molina 18

Discours de Carlo Sommaruga 19

Discours de Marc Jost 20

Discours de Rosmarie Quadranti 21

Discours GSsA 23

INITIATIVE POUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES

Initiative pour l'interdiction des armes nucléaires déposée: la Suisse doit enfin soutenir l'interdiction prévue par le droit international

Aujourd'hui, l'Alliance suisse pour l'interdiction des armes nucléaires a déposé auprès de la Chancellerie fédérale à Berne plus de 135 000 signatures valables en faveur de l'initiative populaire demandant l'adhésion de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Une question fondamentale de politique extérieure et de sécurité est ainsi soumise au peuple : la Suisse doit-elle adhérer à l'interdiction internationale des armes nucléaires ou continuer à rester en marge?

Le TIAN est entré en vigueur en 2021 et interdit les armes nucléaires en droit international. Il comble une grande lacune du droit international humanitaire: les armes nucléaires sont désormais explicitement interdites comme les autres armes de destruction massive. La Suisse a participé aux négociations du traité, soutenu son adoption à l'ONU en 2017, et le Conseil national ainsi que le Conseil des États ont appelé le Conseil fédéral à y adhérer en 2018 par des majorités claires. Malgré cela, le Conseil fédéral refuse toujours de signer le TIAN.

Ce refus intervient alors même que la situation sécuritaire se détériore. Dans la stratégie de politique de sécurité présentée en décembre 2025, le Conseil fédéral qualifie lui-même les armes nucléaires comme l'une des plus grandes menaces actuelles et constate que le risque d'escalade nucléaire est aujourd'hui plus élevé que depuis des décennies. Il souligne en parallèle que la sécurité de la Suisse est mieux garantie dans un monde où le pouvoir est limité par le droit et où le droit international humanitaire est renforcé.

Une enquête d'opinion représentative menée en novembre 2025 montre en outre un large soutien démocratique à l'initiative : 72 % des personnes ayant le droit de vote se prononcent en faveur de l'adhésion au TIAN, avec des majorités dans tous les partis politiques et sans clivage entre villes et campagnes ni entre régions linguistiques.

Annette Willi, d'ICAN, souligne la portée sécuritaire de l'initiative :
« Le Conseil fédéral décrit lui-même les armes nucléaires comme étant une menace existentielle et propose d'y répondre en misant sur le droit international. Le TIAN est justement l'instrument le plus pertinent pour mettre cette stratégie en œuvre de manière crédible. »

Du point de vue de GSsA, la situation est tout aussi claire, selon Joris Fricker :
« Cette initiative montre que le soutien pour l'interdiction des armes nucléaires est largement ancré dans la population. La Suisse ne possède pas d'armes nucléaires, n'a pas l'intention d'en acquérir et n'est pas impliquée dans la dissuasion nucléaire – il n'y a donc aucune raison objective de rester à l'écart de cette interdiction. »

Avec le dépôt de l'initiative, la décision appartient désormais à la population. L'Alliance est convaincue qu'une adhésion au TIAN constituerait la poursuite cohérente de la tradition humanitaire, neutre et fondée sur le droit international de la Suisse.

INITIATIVE POUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES

Texte de l'initiative

Le texte de l'initiative dans son intégralité :

Initiative populaire fédérale « Pour l'adhésion de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (initiative pour l'interdiction des armes nucléaires) »
La Constitution1 est modifiée comme suit :

Art. 197, ch. 17 2
17. Adhésion de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires
1 La Suisse adhère au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires.
2 Le Conseil fédéral ratifie le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et transmet l'instrument de ratification du traité au Secrétariat de l'ONU.

1 RS 101
2 Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

De quoi il s'agit

Les armes nucléaires peuvent anéantir des villes et des pays entiers. La menace de ces armes destructrices est réelle et n'a jamais été aussi élevée depuis longtemps. Ainsi, un petit nombre d'Etats dotés de l'arme nucléaire mettent en danger l'humanité entière et l'environnement afin d'imposer leurs propres intérêts. Seule une interdiction des armes nucléaires peut garantir la sécurité à long terme. C'est précisément l'objectif que poursuit le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de l'ONU.

Malgré cela, le Conseil fédéral a décidé qu'il ne voulait toujours pas adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Avec cette décision, la Suisse, en tant qu'Etat dépositaire des Conventions de Genève, perd l'opportunité de donner un signal fort en faveur de l'interdiction des armes nucléaires.

Avec l'initiative pour l'interdiction des armes nucléaires, nous laissons la population décider si la Suisse doit poursuivre sa tradition humanitaire et assumer sa responsabilité en matière de politique de paix.

INITIATIVE POUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES

Fiche d'information sur le TIAN

Qu'est-ce que le TIAN ?

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons, TPNW – en français : TIAN) est un traité de droit international des Nations Unies qui interdit totalement les armes nucléaires. Il a été adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 2017 et est entré en vigueur en 2021.

Le traité interdit le développement, l'essai, la production, l'acquisition, la possession, le stockage, le transfert, l'accueil, l'utilisation, la menace d'utilisation, le stationnement ainsi que toute assistance liée à ces activités interdites.

Il oblige en outre les États parties à coopérer afin d'aider les personnes affectées par les armes nucléaires et de remédier aux dommages environnementaux causés par celles-ci.

À ce jour, une majorité mondiale (99 États) a déjà signé ou ratifié le traité, malgré la forte pression exercée par les États dotés de l'arme nucléaire. Aucun État possédant des armes nucléaires ni aucun État membre de l'OTAN ne figure parmi les États parties. Les États européens militairement neutres, l'Irlande, Malte et l'Autriche, ont adhéré au traité.

Pourquoi le TIAN est-il important pour la Suisse ?

Le traité correspond aux principes fondamentaux de la politique étrangère suisse et renforcerait la crédibilité de la Suisse dans le domaine de la diplomatie humanitaire.

Le TIAN renforce la souveraineté de la Suisse en matière de politique de sécurité. Il permet d'exiger davantage de transparence de la part des puissances nucléaires, de consolider les normes humanitaires et de soutenir un système de droit international qui réduit les risques existentiels pour la Suisse. Il renforce en outre le rôle de la Suisse en tant que médiatrice crédible et neutre.

L'adhésion de la Suisse au TIAN ne constituerait pas un changement de cap en matière de politique de sécurité. La Suisse ne possède pas d'armes nucléaires, ne participe pas à la dissuasion nucléaire et n'est pas membre de l'OTAN.

En tant qu'État partie au TIAN, la Suisse pourrait toutefois apporter une contribution qualitativement différente à la sécurité internationale : elle participerait activement au renforcement d'une norme de droit international contre les armes nucléaires, au lieu de

se contenter d'accepter le statu quo nucléaire existant. Elle pourrait ainsi, malgré une influence limitée sur la situation sécuritaire mondiale, jouer un rôle-clé dans les domaines du désarmement et du droit international humanitaire.

Les situations sécuritaires, les analyses de menaces et les architectures de contrôle des armements évoluent en permanence. Pour un petit État européen, ces évolutions ne sont que partiellement maîtrisables. En revanche, les valeurs, les principes juridiques et les traditions humanitaires qui guident depuis des décennies l'engagement international de la Suisse offrent une stabilité et une efficacité durables.

Pourquoi le TIAN est-il pertinent du point de vue de la politique de sécurité ?

Les armes nucléaires constituent un risque existentiel pour l'humanité. Aucun État ni aucune organisation internationale n'est en mesure de réagir de manière adéquate, sur le plan humanitaire, à l'utilisation d'armes nucléaires. En cas de guerre nucléaire, la Suisse serait également touchée, qu'elle soit impliquée dans le conflit ou non. Il est donc dans l'intérêt de sécurité légitime de la Suisse de renforcer la norme internationale contre ces armes. Le TIAN stigmatise les armes nucléaires et accroît ainsi la pression politique et juridique exercée sur les puissances nucléaires.

La Stratégie de politique de sécurité du Conseil fédéral, présentée en décembre 2025, reconnaît à la fois les risques humanitaires liés aux armes nucléaires et le rôle central du droit international, en particulier du droit international humanitaire, dans la lutte contre ces risques. L'adhésion au TIAN est entièrement conforme aux priorités de politique de sécurité définies par le Conseil fédéral.

INITIATIVE POUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES

Chronologie du TIAN et de la Suisse

2025

- Le 23 décembre, l'initiative populaire appelant à l'adhésion de la Suisse au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est déposée.
- Un nouveau sondage représentatif réalisé en novembre 2025 montre que le soutien au TIAN est très élevé. 72 % des personnes ayant le droit de vote se prononcent en faveur de l'adhésion, et une majorité absolue des électrices et électeurs de tous les partis y est favorable. Parmi les électeurs du PS, des Verts et des Vert'libéraux, 92 % soutiennent l'adhésion ; au Centre, 78 % ; au PLR, 68 % ; et à l'UDC, 51%.
- Le Conseil fédéral répond à une interpellation de Beat Flach (PVL). Il y admet qu'une adhésion au TIAN n'affecterait aucune forme existante ou future de coopération en matière de politique de sécurité avec l'OTAN ou d'autres partenaires.

2024

- Le 2 juillet, l'Alliance pour l'interdiction des armes nucléaires lance une initiative populaire afin que la Suisse adhère au TIAN.
- Le 27 mars, le Conseil fédéral décide de maintenir sa position et de ne pas adhérer au TIAN. Il considère que l'engagement de la Suisse en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires est suffisant.

2023

- La Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) se penche sur l'adhésion de la Suisse au TIAN. À une seule voix contre, et avec l'approbation de toutes les autres, elle rappelle au Conseil fédéral la motion de 2019 et l'exhorte à adhérer au traité. Du PS à l'UDC, un large consensus se dégage : la Suisse doit adhérer au TIAN.
- Plusieurs questions parlementaires déposées lors de la session d'automne par Nik Gugger (PEV), Fabian Molina (PS), Marionna Schlatter (Verts) et Melanie Mettler (Vert'libéraux) reçoivent malheureusement des réponses écrites identiques et dénuées de contenu.

2022

- Le Conseil fédéral réexamine l'adhésion de la Suisse au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. À cet effet, il attend un rapport du DFAE, qui doit être publié début 2023. Ce rapport ne verra finalement jamais le jour.
- La première Conférence des États parties au TIAN se tient en juin 2022 à Vienne. Les États y adoptent une déclaration politique et un plan d'action concret visant à mettre en œuvre l'interdiction des armes nucléaires prévue par le droit international. Dans ce cadre, les États parties condamnent, pour la première fois dans un forum multilatéral, « les menaces nucléaires sous toutes leurs formes et quelles que soient les circonstances », et reconnaissent le Traité de non-prolifération (TNP) comme pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération.
- La Suisse participe en juin 2022, en tant qu'observatrice, à la première réunion des États parties au TIAN à Vienne. Elle y salue « les différentes déclarations selon lesquelles l'objectif du TIAN est de contribuer à la mise en œuvre des dispositions du TNP ».
- Lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tous les États reconnaissent la compatibilité entre le TNP et le TIAN. La conférence se termine néanmoins sans résultat formel.
- La Suisse annonce qu'au cours de l'année 2022, une « nouvelle évaluation » de sa position concernant une adhésion au TIAN sera réalisée sur la base des résultats de la réunion en cours et de la 10e Conférence d'examen du TNP. «Indépendamment du résultat de cette nouvelle évaluation, la Suisse entend continuer à participer de manière constructive au TIAN », est-il précisé.

2021

- Dans sa réponse à une question parlementaire, le chef du DFAE, Ignazio Cassis, déclare qu' « il ne sera pas difficile d'adhérer à ce traité » si les préoccupations exprimées par certains États quant aux effets du TIAN sur le Traité de non-prolifération « sont levées ». Le DFAE souhaite toutefois attendre les résultats de la Conférence d'examen du TNP.
- Le 22 janvier 2021, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entre en vigueur.

2020

- Le Honduras ratifie le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en tant que 50e État. Le traité devient ainsi une norme de droit international et entre en vigueur 90 jours plus tard.

2019

- La Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) se prononce en faveur de la ratification du traité de l'ONU sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).
- Plusieurs villes suisses, dont Bâle, Berne, Genève, Lucerne et Zurich, appellent le Conseil fédéral à signer et ratifier le TIAN.

2018

- À une large majorité et de manière transpartisane, le Conseil national et le Conseil des États demandent au Conseil fédéral de signer et de ratifier le TIAN.
- Un groupe de travail interdépartemental du Conseil fédéral conclut que le TIAN complète les traités existants de contrôle des armements nucléaires, en particulier le Traité de non-prolifération (TNP).

2017

- 122 États votent en faveur de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La Suisse en fait partie, et ses diplomates ont participé activement à l'élaboration du texte du traité.

Nouveau Sondage: 72% en Faveur du TIAN

Plus de 70 % des Suisses soutiennent l'adhésion au Traité de l'ONU sur l'interdiction des armes nucléaires

Un sondage publié le 20 Decembre par Le Temps montre que **72 % des électrices et électeurs suisses soutiennent l'adhésion** de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

Ce sondage fait suite à l'annonce, la semaine dernière, de l'Alliance suisse pour le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a indiqué avoir réuni le nombre de signatures nécessaires pour déposer l'initiative populaire le 23 décembre à Berne.

Cette évolution accroît la pression sur le Conseil fédéral pour qu'il signe le TIAN, après plusieurs années de refus du Département fédéral des affaires étrangères, et ce malgré le rôle moteur joué par la Suisse lors des négociations et de l'adoption du traité en 2017, ainsi que le vote favorable du Parlement fédéral en 2018.

Le sondage montre également que si le Conseil fédéral continuait à refuser de signer et qu'un référendum était organisé, celui-ci aurait de grandes chances d'être accepté par le peuple.

Selon l'enquête réalisée par Demoscope, seuls 17 % des électrices et électeurs s'opposent à l'adhésion, tandis que 12 % se déclarent indécis.

Le sondage montre qu'une majorité absolue des électrices et électeurs de tous les partis soutient l'adhésion : **UDC 51 %, PLR 68 %, Le Centre 78 %, PS / Verts / PVL 92 %, Autres 70 %.** Le soutien est cohérent aussi bien entre la Suisse alémanique et la Suisse romande qu'entre zones urbaines et rurales.

Le soutien est le plus marqué chez les hommes de plus de 55 ans disposant d'un niveau de formation élevé, un groupe qui participe particulièrement activement aux votations. Il reste toutefois élevé dans toutes les classes d'âge et de formation. Même parmi les jeunes ayant un niveau de formation plus faible, seuls 19 % s'opposent à l'adhésion au traité.

Annette Willi, de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN) et membre de l'Alliance pour le TIAN, appelle le Conseil fédéral à respecter la tradition humanitaire de la Suisse :

> « Le TIAN interdit toutes les activités liées aux armes nucléaires et est entièrement compatible avec le droit suisse. La majorité des pays dans le

monde l'ont déjà signé ou ratifié – la Suisse devrait en faire autant. Si le Conseil fédéral ignore la volonté démocratique clairement exprimée dans ce sondage, il ne fera que retarder l'inévitable. Il devrait au contraire faire ce qui est juste et signer le traité dès maintenant. »

Joris Fricker, secrétaire politique du Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA), souligne les résultats du sondage :

« Lors de la collecte de signatures dans la rue, il a fallu expliquer aux passant·e·s pourquoi le Conseil fédéral n'avait pas encore signé le TIAN. Il faut bien l'admettre : nous n'avons manifestement pas trouvé d'explication convaincante. Il était d'autant moins nécessaire d'expliquer le TIAN et son importance : les gens ont signé volontiers. »

Discours d'ICAN

Nous sommes ici aujourd'hui pour que la Suisse assume ses responsabilités. Le dépôt de plus de 130 000 signatures recueillies en faveur de l'adhésion de la Suisse au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'est pas seulement un signal démocratique.

Cela constitue un impératif en matière de politique de sécurité.

La semaine dernière, le conseiller fédéral Martin Pfister a présenté ici-même la nouvelle stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité. Dans cette stratégie, le Conseil fédéral a identifié **l'existence des armes nucléaires comme une des menaces principales pour la Suisse** (p.18). Il rappelle que dans le contexte actuel, le risque d'escalade nucléaire a atteint un niveau sans précédent depuis des décennies, et il souligne que "**le recours à des armes nucléaires ... aurait des conséquences catastrophiques pour le monde.**" (page 18)

Dans un contexte tendu, pour protéger la sécurité de notre pays, le Conseil fédéral poursuit en rappelant son attachement aux mesures encadrées par le droit, ancrées dans la charte des Nations Unies, les droits de l'homme et le **droit international humanitaire.** (p.26)

L'initiative que nous déposons aujourd'hui pour l'adhésion au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) **répond donc précisément à ces préoccupations légitimes de la Suisse quant aux risques liés aux armes nucléaire** et **propose une voie claire pour répondre à la menace nucléaire avec la force du droit international, du multilatéralisme et de la diplomatie** qui font parties des valeurs fondamentales de la Suisse.

Je souhaite reprendre deux points importants:

<u>1- Les conséquences humanitaires qu'aurait toute utilisation d'arme nucléaire:</u>
Aujourd'hui, il existe environ 12 500 armes nucléaires, bien plus puissantes que celles larguées sur Hiroshima et Nagasaki, et dont beaucoup sont prêtes à être utilisées à tout moment.

Des études scientifiques montrent que **toute utilisation d'arme nucléaire - intentionnelle ou accidentelle - aurait des conséquences catastrophiques au-delà de ce qu'on a pu imaginer.** La Suisse serait touchée par ces conséquences, même en cas d'un conflit dit "limité" entre puissances nucléaires telles que l'Inde et le Pakistan par exemple, notamment parce qu'un hiver nucléaire mettrait en danger l'agriculture et

l'économie mondiales. Dans le contexte dans lequel nous nous trouvons, il n'est plus possible d'ignorer un scénario catastrophe qui s'abattrait sur l'Europe et sur le monde.

Notre gouvernement comprend les risques liés aux armes nucléaires, comme il l'a montré récemment dans sa nouvelle stratégie de sécurité - et aussi historiquement. En effet, la Suisse a été un des initiateurs de ce qui est appelé aujourd'hui **l'Initiative Humanitaire,** dans laquelle le TIAN prend ses racines. En 2012, la Suisse a été parmi les premiers États à se pencher sur cette question, à lancer un signal d'alarme, et à conclure que **le seul moyen d'écarter le risque posé par les armes nucléaires est de les abolir, avant qu'elles ne nous abolissent.** Ce constat a mené à la négociation du TIAN en 2017, lors de laquelle la Suisse a joué un rôle de premier plan.

2- Ceci nous amène aux valeurs suisses de multilatéralisme et droit international
Le Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires a donc été adopté en 2017 avec le soutien de 122 Etats - dont la Suisse - et est entré en vigueur en 2021.

Le TIAN comble un vide juridique en droit international, en interdisant toute activité liée aux armes nucléaires: leur fabrication, leur possession, leur utilisation, et la menace de les employer.

À ce jour, 99 États ont signé ou ratifié le TIAN, et leur nombre continue d'augmenter. Ces États font ce qui est raisonnable et responsable : ils protègent l'avenir en rendant les armes nucléaires inacceptables.

En effet, il appartient à chaque État d'agir pour réduire les risques nucléaires et, en fin de compte, abolir ces armes - au nom du droit international humanitaire, des droits humains, des impératifs éthiques et des principes d'humanité. En d'autres termes, le TIAN représente exactement ce que la nouvelle stratégie de sécurité propose en réponse à la menace nucléaire.

Si notre pays a contribué au texte du Traité et a voté pour son adoption, il n'en reste pas moins que nous ne l'avons toujours pas signé, ni ratifié. Suite à l'adoption du Traité, le Conseil fédéral a même, sous la responsabilité d'Ignazio Cassis, commencé à prendre ses distances. Ses justifications pour ne pas signer le TIAN changent depuis des années :

Tout d'abord, il a été dit que le TIAN pourrait mettre en péril le Traité de non-prolifération nucléaire. Aujourd'hui, le Conseil fédéral reconnaît lui-même que les deux traités sont complémentaires. (par exemple dans le discours suisse à la 2ème Réunion des Etats Parties). Une majorité des Etats invoquent même que le TIAN le renforce.

Ensuite, il a été dit que les coopérations suisses en matière de sécurité conventionnelle pourraient être menacées. Aujourd'hui (Interpellation 25.3873 de Beat Flach), le Conseil fédéral confirme officiellement qu'aucun projet existant ou prévu ne serait affecté.

Aucune raison objective. Aucun obstacle juridique. Aucune restriction en matière de politique de sécurité.

Il reste alors l'argument vague selon lequel certains États dotés d'armes nucléaires et l'OTAN ne seraient « pas enthousiastes » à ce que la Suisse adhère au Traité. Il n'y a donc pas de raisons de politique intérieure, mais simplement une pression externe sur le Conseil fédéral.

Les deux chambres du Parlement ont enjoint le Conseil fédéral à signer et ratifier le TIAN en 2018. Le CICR à Genève et la Croix-Rouge suisse à Berne soutiennent le Traité. Et la population ? **Un sondage représentatif réalisé en novembre 2025 montre que 72 % des électeurs soutiennent l'adhésion, tous partis confondus** : 92 % chez les PS/Verts/PVL, 78 % au centre, 68 % chez les PLR et 52 % chez l'UDC. Toutes les régions du pays et tous les groupes de formation se sont prononcés en faveur du TIAN.

En d'autres termes, la Suisse est prête. Le Parlement est prêt. Les villes sont prêtes. La population est prête.

La Suisse - pays neutre, hôte de l'ONU, gardienne des Conventions de Genève - se trouve à la croisée des chemins. Il est grand temps qu'elle prenne ses responsabilités, mette en pratique ce que la nouvelle stratégie de sécurité conclut sur les armes nucléaires, et reprenne son rôle de leader pour interdire les armes nucléaires et consolider la norme qui renforcera notre sécurité et notre survie à tous. Aujourd'hui, un signal démocratique fort est nécessaire. La Suisse doit adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et ce, dès maintenant.

Discours de Lisa Mazzone

En août, nous avons tous commémoré ensemble le 80ème anniversaire des bombardement nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki. Les images de la ville complètement détruite, prises par le médecin suisse Marc Junod, sont restées gravées dans ma mémoire.

80 ans plus tard, le monde se trouve à nouveau au bord du gouffre nucléaire. La course à l'armement atomique reprend, plusieurs États discutent ouvertement des armes nucléaires et les menaces nucléaires sont à nouveau utilisées comme instrument politique : par la Russie dans la guerre contre l'Ukraine, par certaines voix au Proche-Orient, par les tensions entre l'Inde et le Pakistan. Dans le même temps, nous entendons des appels en faveur de nouveaux essais nucléaires, voire de l'installation d'armes nucléaires dans l'espace. Tout cela se produit à une époque où les mécanismes de protection multilatéraux sont affaiblis et où les systèmes nucléaires obsolètes deviennent encore plus vulnérables aux erreurs et aux mauvais calculs en raison des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle.

Les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés justifient cette évolution dangereuse par la théorie de la dissuasion nucléaire. Cette théorie repose sur la menace d'une destruction massive. Mais il n'existe aucune preuve scientifique que la dissuasion nucléaire ait instauré la paix. Ce que nous savons en revanche, c'est qu'elle peut échouer – et qu'elle a failli échouer à plusieurs reprises. De nombreux accidents évités de justesse et fausses alertes montrent que c'est souvent la chance qui a empêché une catastrophe.

Plus encore : c'est précisément la logique de la dissuasion qui nous a conduits à la situation actuelle. Elle permet à la Russie de brandir la menace des armes nucléaires et de présenter ces menaces comme « légitimes ». Elle permet à un agresseur de se retrancher derrière un bouclier nucléaire et de faire chanter la communauté internationale. La dissuasion nucléaire ne protège pas contre la guerre, elle protège l'agresseur.

Nous le voyons très concrètement en Ukraine : les armes nucléaires n'ont pas empêché la guerre. Elles n'ont pas empêché l'escalade. Au contraire, elles ont normalisé les menaces nucléaires. C'est le résultat de décennies de logique de dissuasion : l'impensable devient pensable.

Dans ces circonstances, prétendre que la dissuasion est synonyme de sécurité, c'est méconnaître la réalité. Elle fonctionne – jusqu'à ce qu'elle ne fonctionne plus. Et alors, il est trop tard.

Pour la Suisse, cette logique est de toute façon inadaptée. Nous n'avons pas d'armes nucléaires, nous n'en aurons pas et nous ne faisons pas partie d'un bouclier nucléaire. Notre sécurité ne repose pas sur la capacité de détruire des villes, mais sur la diplomatie, le droit international, la stabilité et les principes humanitaires.

C'est précisément pour cette raison que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'est pas une politique symbolique morale, mais une nécessité en matière de politique de sécurité. Il reconnaît que l'humanité ne peut plus compter sur la dissuasion pour durer éternellement. Il reconnaît que la seule réponse responsable aux armes nucléaires est leur interdiction et leur abolition.

La Suisse a un rôle particulier à jouer dans ce domaine. Nous sommes dépositaires des Conventions de Genève. Nous hébergeons le CICR et des institutions centrales des Nations Unies. Notre tradition humanitaire jouit d'une crédibilité mondiale. Il en découle une obligation : nous devons prendre clairement position, non pas du côté de la logique de la menace, mais du côté de l'humanité.

La Suisse ne fera jamais sérieusement partie des pays menaçant nucléairement. Mais elle peut faire quelque chose de beaucoup plus important : contribuer à ce que plus personne ne menace.

Le Traité d'interdiction des armes nucléaires est le moyen réaliste d'y parvenir. Il crée une nouvelle norme internationale et s'appuie sur les atouts de la Suisse. La Suisse doit faire partie de cette réponse.

Discours de Fabian Molina

Pour le Parti socialiste (PS), la situation est claire : l'adhésion au TIAN constitue un mandat démocratique. En 2018, le Parlement, à la suite de la motion de Carlo Sommaruga, a déjà chargé le Conseil fédéral d'adhérer au traité. Or, depuis sept ans, le gouvernement ignore ce mandat. Et les justifications changent d'année en année.

L'histoire montre pourtant que le désarmement est toujours possible, même en période de tensions extrêmes. La crise des missiles de Cuba a conduit le monde au bord du gouffre, tout en marquant le point de départ d'initiatives multilatérales de désarmement telles que le Traité de non-prolifération. Même durant la guerre froide, des avancées ont été possibles. Aujourd'hui, en revanche, la Suisse mise sur la passivité, alors que les risques n'ont jamais été aussi élevés.

Nous faisons face à une spirale de prolifération. Les États observent attentivement si les menaces nucléaires produisent des effets. Si Poutine peut exercer une pression au moyen d'armes nucléaires sans en subir les conséquences, d'autres États se demanderont s'ils doivent suivre cet exemple. Ce risque est bien réel : le Moyen-Orient, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud en fournissent la preuve. Ceux qui pensent que la dissuasion stabilise le monde devraient regarder la réalité en face.

Il est naïf de croire que le système actuel perdure indéfiniment. Nous observons aujourd'hui de nombreux signes montrant que, précisément à cause de la dissuasion nucléaire, de nouveaux foyers de tension apparaissent sans cesse. Il est tout aussi naïf de faire confiance à l'idée que la technologie ne faillira jamais ou que les dirigeants politiques agiront toujours de manière rationnelle. Le traité constitue une approche fondée sur les faits visant à déplacer le débat vers l'humanité, le droit et une sécurité fondée sur le désarmement.

La Suisse est un siège de l'ONU, la patrie du CICR et la gardienne des Conventions de Genève. Nous dépendons du respect et du renforcement du droit international. Notre crédibilité s'érode lorsque nous expliquons à d'autres États l'importance des institutions multilatérales, tout en nous dérobant sur la question des armes nucléaires, alors que 99 États assument leurs responsabilités.

Le PS soutient naturellement cette initiative. Et nous le disons clairement : la Suisse doit s'engager en faveur du droit international et être fidèle à ses valeurs humanitaires. L'adhésion au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est attendue depuis trop longtemps.

Discours de Carlo Sommaruga

En 2018, ma motion (17.4141) demandant l'adhésion de la Suisse au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adoptée par une majorité du Parlement. Le dépôt de l'initiative populaire confirme une nouvelle fois cette volonté démocratique: la population attend du Conseil fédéral qu'il respecte enfin ce mandat clair.

Je suis convaincu que le TIAN est aujourd'hui l'instrument le plus complet et le plus efficace pour répondre à la menace existentielle que représentent les armes nucléaires. Il interdit non seulement le développement, les essais, la production et la possession, mais aussi, pour la première fois, la menace de leur emploi, un point crucial alors que de telles menaces réapparaissent dans les crises actuelles. Ce traité offre une base normative essentielle pour sortir le désarmement nucléaire de l'impasse.

La Suisse ne peut pas rester immobile. La Genève internationale, avec l'ONU, le CICR et l'ensemble des acteurs de la diplomatie humanitaire, constitue un atout stratégique majeur pour notre pays. Pour renforcer ce rôle et la crédibilité de la Suisse, il faut un engagement résolu en faveur du multilatéralisme, du droit international humanitaire et des initiatives ambitieuses de désarmement. L'adhésion au TIAN enverrait un signal fort : celui d'un pays qui assume ses responsabilités et qui contribue activement à la construction d'un ordre international plus sûr.

C'est pourquoi rejoindre le TIAN n'est pas seulement un impératif moral, mais un choix profondément conforme aux intérêts de la Suisse. Le moment est venu d'accomplir enfin ce pas.

Discours de Marc Jost

« La Suisse est fière de sa tradition humanitaire et à juste titre. En tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, nous portons une responsabilité particulière à l'égard du droit international humanitaire. Il est toutefois difficile de comprendre pourquoi nous refusons encore aujourd'hui d'adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Les armes nucléaires sont en contradiction totale avec tout ce que représente notre système humanitaire. Elles ne font aucune distinction entre soldats et civils. Elles provoquent des souffrances incommensurables sur plusieurs générations. Elles détruisent toute possibilité de prise en charge médicale et d'assistance humanitaire. Les faits empiriques concernant leurs effets sont sans équivoque, contrairement à la théorie de la dissuasion nucléaire, dont l'efficacité n'a jamais été démontrée et qui ne fonctionne que tant qu'elle n'échoue pas.

La politique ne doit pas se fonder sur des hypothèses, mais sur ce que nous savons. Et nous savons que les armes nucléaires ont des conséquences humanitaires catastrophiques. Nous savons qu'elles prennent les populations civiles en otage d'une logique géopolitique. Et nous savons que leur existence crée des incitations pour que d'autres États cherchent à s'en doter.

Le TIAN s'inscrit dans la logique éprouvée des précédents régimes d'interdiction : armes chimiques, armes biologiques, mines antipersonnel, armes à sous-munitions. À chaque fois, la stigmatisation par les États non détenteurs a renforcé la norme internationale , et, à terme, influencé également les États qui possédaient ces armes. Le TIAN a comblé une lacune juridique : les armes nucléaires étaient la seule arme de destruction massive à ne pas être universellement interdite. Ce cadre existe désormais.

Je remercie toutes celles et ceux qui ont participé à la collecte, et j'espère que le Conseil fédéral reconnaîtra bientôt ce que la population sait depuis longtemps : l'adhésion au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est juste, peu controversée, nécessaire et attendue depuis trop longtemps.

Cette initiative donne à la population la possibilité d'exprimer clairement ce que le Conseil fédéral retarde depuis des années : la Suisse doit adhérer au TIAN. Non par idéologie, mais par responsabilité. Car la crédibilité ne naît pas des paroles, mais d'actions cohérentes. J'espère que nous franchirons ce pas ensemble pour l'humanité, pour le droit, pour notre sécurité.

Discours de Rosmarie Quadranti

« La sécurité exige de la responsabilité – pas des armes nucléaires »

Comme de nombreux États, la Suisse est aujourd'hui à la recherche de réponses adéquates face aux défis en matière de politique de sécurité. La sécurité est importante, cela ne fait aucun doute. En tant qu'ancienne membre du Service complémentaire féminin de l'armée, je sais à quel point une politique de sécurité réaliste est essentielle. Et c'est précisément pour cette raison que je le dis clairement : les armes nucléaires ne sont pas une solution pour la Suisse. Elles ne renforceraient pas notre sécurité – au contraire.

Ce que nous observons aujourd'hui, c'est un monde dans lequel les menaces nucléaires redeviennent acceptables dans le discours politique. Cela crée une pression à la prolifération. Des États se demandent : si les armes nucléaires apportent un avantage politique, si elles protègent les agresseurs, ne devrions-nous pas en posséder nous aussi ? C'est là le développement le plus dangereux de notre époque.

La Suisse serait affectée par l'utilisation d'armes nucléaires, qu'elle soit ou non partie à un conflit militaire – en quelque sorte comme une victime collatérale nucléaire. Dans le même temps, en tant que quasi-partenaire du système de dissuasion nucléaire de l'OTAN, nous n'aurions aucune influence sur les stratégies et les doctrines des États dotés de l'arme nucléaire. Il est pourtant dans notre intérêt légitime en matière de sécurité de nous associer à des États partageant les mêmes valeurs afin de travailler ensemble à une solution à ce problème.

Je considère qu'il est naïf de continuer à croire en l'infaillibilité de la dissuasion nucléaire. Ce qui est naïf, ce n'est pas le désarmement ; c'est l'espoir qu'un système puisse fonctionner indéfiniment alors qu'il n'a souvent tenu que par chance – et que son échec aurait des conséquences catastrophiques à l'échelle mondiale.

C'est précisément là qu'intervient le TIAN. Il comble une lacune juridique : contrairement aux armes chimiques et biologiques, les armes nucléaires n'avaient jusqu'ici jamais été universellement proscrites. Le traité envoie un signal clair, réduisant les incitations à la prolifération. Et il s'appuie sur ce que la Suisse sait faire de mieux : le leadership normatif, le multilatéralisme et la responsabilité.

Le Conseil fédéral lui-même a confirmé qu'aucun projet de politique de sécurité de la Suisse ne serait affecté par une adhésion au TIAN. Nous ne possédons pas d'armes nucléaires, nous n'en projetons pas, nous ne participons à aucun programme nucléaire. Alors pourquoi hésiter ?

D'autres États agissent déjà. Ils sont aujourd'hui 99 à avoir adhéré au traité. Ils s'opposent au chantage nucléaire, à l'escalade, et à un avenir rempli de risques.

La Suisse doit faire un choix : veut-elle faire partie du problème ou faire partie de la solution? Pour ma part, je le dis clairement : nous devons assumer nos responsabilités. Et nous devons adhérer au TIAN.

Discours GSsA

Lorsque nous remettons aujourd'hui ce nombre impressionnant de signatures, ce n'est pas seulement un succès pour notre initiative : c'est l'expression du climat politique en Suisse. Et ce climat est clair : la population veut que la Suisse adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Au sein de la GSsA, nous avons passé ces derniers mois des centaines d'heures sur les places publiques, dans les villages, dans les gares et sur les marchés. Et nous y avons vécu quelque chose qui nous a profondément motivés: ce sujet est loin d'être aussi complexe que certains le prétendent. Des personnes de tous âges, de toutes orientations politiques et de toutes situations de vie ont signé – souvent sans que nous ayons eu besoin d'expliquer plus de deux phrases.

Même dans les communes rurales, des sections locales entières de partis bourgeois nous ont activement demandé des feuilles de signatures supplémentaires. Ce n'est pas une anecdote: c'est la réalité de cette récolte.

Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que la question est simple : sommes-nous pour les armes nucléaires ou contre? Voulons-nous que ces armes continuent d'être modernisées, de menacer, d'alimenter l'escalade – ou voulons-nous une interdiction internationale? Pour la population, la réponse est claire, comme le montre le sondage.

Depuis des décennies, tout conflit impliquant l'utilisation d'armes nucléaires est synonyme d'Armageddon et sert de source d'inspiration à de nombreux récits dystopiques. L'héritage terrifiant de ces armes de destruction massive est encore perceptible aujourd'hui, 80 ans après Hiroshima et Nagasaki, tout comme les graves conséquences environnementales subies par des régions et des populations touchées par des essais nucléaires menés sur des territoires colonisés et habités par des communautés autochtones.

Grâce à différents traités, les arsenaux nucléaires ont été réduits, mais pas suffisamment : ce qui subsiste aujourd'hui pourrait encore anéantir la vie sur cette planète. La menace nucléaire n'a jamais complètement disparu ; elle a été ignorée et reléguée hors de la conscience collective. Et il est évident que tant que ces armes existent, le risque d'une guerre nucléaire ne peut être exclu. Comment, dès lors, réagir dans un contexte géopolitique marqué par la prolifération nucléaire, dans un monde de plus en plus multipolaire, idéologiquement différent et fragmenté ?

Le désarmement exige du courage et ne sera pas facile face à la montée du nationalisme, aux rivalités et à la méfiance mutuelle. Pourtant, le renoncement inconditionnel aux armes nucléaires demeure, à long terme, la seule solution logique.

Pour nous, à la GSoA, il a été inspirant de constater l'ampleur de ce soutien. Nous avons accompli quelque chose que l'on ne prête pas souvent aux initiatives politiques : nous avons uni les gens, et non divisé. Et cela montre plus que tout autre chose que cette initiative n'est pas controversée. Ce qui est controversé, c'est que la Suisse n'ait toujours pas adhéré.

C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, porteurs d'un message de la population. Il est clair : engagez-vous enfin sérieusement en faveur du désarmement. Assumez vos responsabilités. Renforcez le droit international. Et adhérez au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.